L'Aquapolis
Centre aquatique de Limoges Métropole

ACADÉMIE DES P'TITS NAGEURS

INSCRIPTION

DATE / / NOM HÔTESSE

NOM ..... ADRESSE .....

PRÉNOM ..... CP ..... VILLE .....

MAIL ..... TÉL .....

DATE DE NAISSANCE ..... COURS .....

JOUR HORAIRE ..... MODE DE PAIEMENT .....

		Qté	Prix unitaire	-10% 2e enfant	-15% 3e enfant	Montant
ANNÉE ENFANT	Résident Limoges Métropôle		293€10			
ANNÉE ENFANT	NON Résident Limoges Métropôle		338€30			
					Total TTC	

☐ **Certificat médical** *(Toute personne n'ayant pas donné ce document ne sera pas autorisée à participer au cours)*

Signature ou cachet

À retourner à

L'AQUAPOLIS
359, rue Aristide Briand
87100 LIMOGES
Tél. 05 87 19 31 67
laquapolis@vert-marine.com

Limoges Métropole Communauté urbaine

VERT MARINE

CONDITIONS

Les activités débutent au mois de septembre et se terminent au mois de juin.

Les dates précises seront établies par la direction. Nous sommes seuls garants du nombre de cours et de leurs planifications. Le créneau choisi à l'inscription ne peut pas être modifié sauf s'il y a de la place sur un autre créneau.

L'entrée dans le bassin se fait obligatoirement en présence du Maître-nageur.

Le certificat médical d'aptitude à la pratique des activités aquatiques est obligatoire à l'inscription (il doit dater de moins de 3 mois).

Une fois le certificat donné, vous recevrez **une carte nominative, obligatoire** pour accéder à la piscine.
Cette carte permet d'entrer 15 minutes avant le début du cours.
La perte ou la détérioration de celle-ci entraînera une participation de 5,50 euros.

L'accueil se fait 15 minutes avant le début de la séance, pour le bon déroulement du cours, il est demandé de respecter les horaires.

Nous vous informons que le pointage papier est le seul moyen de faire valoir vos séances en cas de panne informatique.

Aucun cours ne sera assuré pendant les vacances scolaires, les problèmes techniques, la fermeture technique et pendant les manifestations sportives.

En cas d'absence ponctuelle, les cours ne seront pas récupérés.

En cas d'absence supérieure à un trimestre, nous prévenir dans les plus brefs délais
et fournir un certificat médical. **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ.**

Vous devez respecter le règlement intérieur de la piscine. Il est recommandé de ranger les affaires personnelles dans un casier (ne pas déposer les sacs sur les plages).

Je déclare accepter les conditions citées ci-dessus et avoir fourni un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités aquatiques.

Fait le : ..... à Limoges.
Signature (si l'adhérent est mineur, signature d'un parent) :

Tout enfant de moins de 8 ans ou ne sachant pas nager doit être obligatoirement accompagné d'un adulte en tenue de bain.
Evacuation des bassins 15 mn avant la fermeture. Le port du short est interdit.